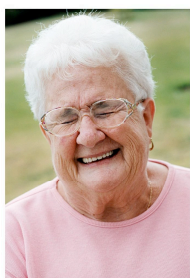
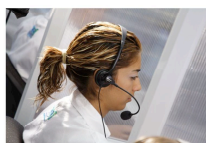


Plan Prévention Canicule 2012 Dispositif de veille sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE MARSEILLE



Veille Sociale
Prévention Canicule



**Seniors, le CCAS
veille sur vous...**



Mardi 10 juillet 2012- 16h30

**Plateforme téléphonique du CCAS,
Résidence Frais Vallon,
52 avenue de Frais Vallon, 13013 Marseille**



I. Introduction

II. Les Seniors isolés à Marseille : un public particulièrement exposé

III. La Cellule de Veille municipale

IV. Le Plan canicule sur le terrain

V. Le Plan Canicule 2012 au niveau national

VI. Annexes



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr



I. Introduction

Les Marseillais ont l'habitude de la chaleur. En bons Méditerranéens, ils sont mieux préparés que d'autres populations plus septentrionales, aux poussées de températures estivales.

Ils s'en méfient peut-être davantage, conscients des ravages que peut provoquer un épisode caniculaire sur les publics les plus fragiles: personnes âgées, malades, enfants en bas âge, sportifs, travailleurs, personnes en situation précaire,

Néanmoins, une vigilance accrue reste indispensable.

Aussi, la Ville de Marseille n'a pas attendu l'obligation réglementaire, ni le terrible été 2003, pour s'impliquer fortement dans la prise en compte des conséquences sanitaires liées aux périodes de canicule.

Les personnes âgées isolées sont ciblées par les actions de prévention. Ces personnes doivent être identifiées, contactées, convaincues et régulièrement sensibilisées aux dangers liés à la déshydratation.

Les services municipaux travaillent en parfaite coordination pour prévenir les effets d'un épisode caniculaire et réagir instantanément si celui-ci venait à survenir.

Une cellule de veille a été mise en place sous la coordination du Service de la Santé Publique et des Handicapés (SSPH) de la Ville de Marseille, tandis que, sur le terrain, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Allô Mairie assurent l'accompagnement du dispositif.

Le dispositif mis en place par la Ville de Marseille comprend la diffusion de messages en direction du public-cible, le repérage des personnes isolées les plus fragiles en partenariat avec les différents intervenants sociaux, les visites à domicile et la distribution de kits canicule, l'accueil dans des établissements disposant de pièces climatisées pour proposer aux personnes âgées des activités récréatives...



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

II. Les personnes isolées à Marseille : un public particulièrement exposé

Les risques sanitaires d'une vague de chaleur touchent en particulier les personnes isolées mais aussi différents types de public :

- les personnes âgées,
- les nourrissons et les enfants et notamment les enfants de moins de quatre ans,
- les personnes souffrant de troubles de la mémoire, de troubles mentaux, de troubles du comportement, de difficultés de compréhension et d'orientation ou dépendantes pour les actes de la vie quotidienne,
- les personnes ayant une méconnaissance du danger que représente une canicule,
- les personnes suivant un traitement médicamenteux au long cours et qui n'ont pas un suivi médical régulier ,
- les personnes souffrant de maladies chroniques,
- les personnes fébriles ou souffrant de pathologies aiguës au moment de la vague de chaleur,
- les personnes consommant de l'alcool ou des drogues illicites,
- les personnes ayant présenté des difficultés d'adaptation à la chaleur lors de précédentes vagues de chaleur,
- les personnes désocialisées
- les personnes victimes d'un isolement social
- les personnes vivant dans un habitat difficile à rafraîchir (dernier étage d'un immeuble, logement mansardé, immeuble à toit plat, grande baie vitrée, mauvaise isolation...),
- les personnes pratiquant des sports intenses (jogging, bicyclette...),
- les personnes exerçant un travail physique exigeant (travail manuel à l'extérieur, construction, bâtiment).

Marseille compte surtout une importante population de seniors particulièrement vulnérable.

Sur une population d'environ 860 000 habitants, près de **200 000 personnes sont âgées de plus de 60 ans** (soit près d'un quart de sa population).

Plus de 10 000 personnes âgées bénéficient de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile. Un peu plus de 6 000 en bénéficient en institution.

Un Marseillais sur trois de plus de 60 ans est en relation avec le Centre Communal d'Action Sociale. La population marseillaise a une très forte attache avec son CCAS, notamment les seniors qui bénéficient de l'accueil, des interventions à domicile, d'animations dans les clubs et établissements d'accueil.



Une mobilisation accentuée et élargie

Les risques liés à la chaleur sont dangereux pour tout le monde, particulièrement pour les personnes isolées. En effet, une personne qui ne dispose pas d'un entourage susceptible de lui rappeler les gestes de précaution à prendre en période de risques, perd un peu le goût des choses et finalement le sens de l'urgence à se préserver.

Afin de compenser ce manque, **de renforcer la nécessaire solidarité** et de **favoriser le lien social**, le CCAS de la Ville de Marseille accentue sa mobilisation :

- par l'intermédiaire de son **personnel formé aux risques de la canicule et aux mesures préventives à suivre.**
- par une **démarche partenariale** avec les Caisses de Retraite pour le repérage, le tissu associatif pour exercer un rôle d'information et de veille, les Services d'Allo Mairie à la disposition du public en mesure de signaler une personne âgée en difficulté, les acteurs de la proximité de santé (Syndicat des Pharmaciens).

Le Plan de Prévention Canicule repose sur :

- une action de terrain et de proximité
- un partenariat renforcé et dense, gage d'efficacité et de solidarité.

Ainsi, cette action prend ses origines dans la prévention pour aboutir à une veille sociale qui permettra de parvenir à plus de solidarité.

Par ailleurs, exercer sa vigilance au quotidien, particulièrement dans les périodes critiques, et donner l'alerte en cas de besoin est une implication à la portée de tous.



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr



III. La Cellule de Veille municipale

Chargée de la mise en œuvre de la politique de santé publique pour la Ville de Marseille, le Service de la Santé Publique et des Handicapés a notamment pour mission de relayer au niveau de la commune, les programmes initiés par l'Etat au niveau national ou régional.

Dans ce contexte et dans la perspective de la mise en œuvre du Plan National Canicule 2012, une Cellule de Veille a été reconduite.

Les différents services communaux concernés travaillent ensemble au sein de cette cellule de veille.

Il s'agit de :

- Service de la Santé Publique et des Handicapés
- le Centre Communal d'action sociale
- Allô Mairie
- le Samu social
- la Direction de la Petite Enfance
- Direction des Personnes Handicapés à mobilité réduite
- le Bataillon des Marins Pompiers
- la Direction des Sports (mise à disposition des piscines pour les personnes vulnérables)
- la Direction de l'Etat Civil
- le service des Opérations Funéraires

La Cellule de Veille municipale se réactive :

- une fois par an au minimum, pour mobiliser et faire le point avec les services concernés,
- lorsque la gravité des conséquences sanitaires et sociales d'une période de canicule sera avérée selon les critères élaborés en concertation avec les organismes et services concernés.

Missions :

Les missions de la Cellule de Veille se définissent ainsi :

- suivi de l'évolution de la situation à l'aide des indicateurs précis
- information des élus et de la Direction Générale des Services-Préparation des décisions
- coordination des réponses apportées par la Ville aux conséquences de la canicule
- validation et suivi des actions entreprises par les différents services
- lien avec la Préfecture et les services de l'Etat, ainsi qu'avec les autres structures concernées, en charge de la mise en œuvre du Plan Canicule départemental.



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr



La Ville est sollicitée à de nombreux niveaux. Elle constitue le maillon indispensable de gestion de la crise au niveau de la proximité avec pour objectif principal de prendre en charge et d'informer au mieux la population en cas de crise, notamment les personnes les plus vulnérables.



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

IV. Le Plan Canicule sur le terrain

Suite à l'épisode national de canicule de l'été 2003, les services de la Ville de Marseille développent chaque été depuis 2004, un dispositif de prévention conduit sur les deux mois d'été juillet et août. Ce dispositif de veille sociale, décliné à partir du Plan National Canicule, regroupe un ensemble d'actions préventives, adaptées aux besoins de prise en charge sociale des personnes repérées comme les plus isolées et fragilisées sur la commune de Marseille, notamment les personnes âgées.

Dans le cadre d'intervention défini par l'Etat, la Ville de Marseille et son Centre Communal d'Action Sociale conduisent cette opération de prévention en constituant un large réseau participant au repérage des personnes âgées vulnérables et en s'appuyant sur l'expertise des acteurs engagés dans ce projet de veille.

Ces partenaires, acteurs publics et privés de l'action sociale associent et mutualisent leurs compétences afin de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de fragilité. Le CCAS conduit ce projet notamment avec le Service de la Santé Publique et des Handicapés, Le Service Allô-Mairie, les Réseaux de Santé, les CLIC associatifs (Géronto Nord, Sud Harmonie et Est Géronto) et le CLIC du CCAS de la Ville de Marseille, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs de terrain (dont notamment les Petits Frères des Pauvres et l'ACLAP), Secours catholique.

L'opération mise en place en juillet 2004, avait pour principal objectif de prévenir les risques sanitaires et sociaux résultant d'épisodes climatiques de canicule. L'analyse des actions conduites a mis en évidence des situations de vulnérabilité, pour lesquelles l'isolement constitue un facteur déterminant des risques sanitaires et sociaux encourus par les personnes.

A l'issue de quelques années d'expérience, l'enjeu est d'inscrire cette opération de prévention canicule dans une démarche plus globale de veille sociale tout au long de l'année. Concentrant des moyens sur une période fortement sensible, cette opération estivale doit permettre de formaliser des indicateurs de veille et des actions mobilisables régulièrement en fonction des besoins des publics ciblés. Et permettre ainsi de renforcer la politique de gérontologie du CCAS et de ses partenaires, notamment les caisses de retraite.

Le dispositif de veille regroupe un ensemble d'actions qui concourent au même objectif :

- détecter les situations des personnes fragilisées et isolées
- proposer une vigilance préventive

Le dispositif se décline à travers plusieurs actions.



1. Une vaste campagne de communication

Cette campagne vise à **sensibiliser l'ensemble de la population marseillaise sur les risques saisonniers des fortes chaleurs d'été et informer le public de la possibilité de bénéficier de l'action de veille** portée par le CCAS. Il s'agit de répondre à un besoin de sécurisation.

Des **brochures d'information** sont diffusées par les services du CCAS et de la Ville de Marseille par l'intermédiaire :

- des Mairies de secteurs
- des Services de la Ville de Marseille (bureaux municipaux de proximité, crèches, ...)
- des équipements sociaux de la Ville de Marseille
- centres sociaux
- du Réseau syndicat des Pharmaciens
- de l'Union Régionale des Médecins Libéraux
- des Syndicats et Groupements d'Infirmiers
- du Réseau Partenarial
- des Résidences et Clubs du CCAS.

Cette campagne d'information prévoit également la diffusion de **messages radio et télévisés** traduits en langage des sourds, de messages de prévention sur les **sites internet de la Ville de Marseille** (www.marseille.fr) et du **CCAS** (www.ccas-marseille.fr).

Elle porte sur les précautions à observer en cas de fortes chaleurs et s'appuie sur le N° d'appel d'Allo Mairie en cas de besoin (0 810 813 813 N° Azur, prix d'un appel local).

L'ensemble du dispositif d'information a pour objectif de donner des conseils sur les gestes simples et utiles et des préconisations sur la marche à suivre en cas de canicule.



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr



2. Un repérage élargi et partenarial

a) Un partenariat institutionnel

Cette action s'appuie sur :

- le registre nominatif :

Le Registre Nominatif tenu par le CCAS prévoit l'enregistrement des personnes fragilisées, âgées ou handicapées qui souhaitent être inscrites au registre communal dans le cadre du plan départemental d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels.

Ce registre compte aujourd'hui 12 .000 personnes et constitue un premier vecteur du repérage des personnes en situation de fragilité.

Les signalements se font par Allô-Mairie en téléphonant au 0.810.813.813.

- **le service Allô-Mairie 0 810 813 813**, partenaire de ce dispositif, recevra les appels de toute personne se signalant fragilisée ou de tout autre citoyen qui connaîtrait la situation d'une personne qui mérite d'être signalée. Un signalement sera fait auprès des visiteurs sociaux pour un suivi auprès de la personne.

- **un partenariat renouvelé avec les professionnels de l'action sanitaire** et médicale que sont l'Union Régionale des Pharmaciens, l'Union Régionale des Professionnels de Santé, le Syndicat des Infirmiers qui seront des relais d'information et d'alerte.

- **le renfort du repérage** amorcé les années précédentes avec les Caisses de retraites que sont RSI Provence-Alpes, Prémalliance, AG2R La mondiale, Réunica, Humanis (ex-Aprionis et Vauban), Malakoff-Médéric. Ainsi, plus de 35 000 personnes âgées seront destinataires par ces caisses de retraite d'une information de prévention et d'un questionnaire sur leurs conditions de vie sociale.

b) Un partenariat de proximité et de solidarité

L'action des partenaires institutionnels ne peut trouver sa pleine efficacité sans l'action des acteurs de proximité. Il s'agit d'une **mobilisation** de ces acteurs de proximité au travers des commerçants et des acteurs de la vie sociale du quartier.

- Une action de sensibilisation et d'information sera menée en partenariat avec l'association régionale des offices HLM.

En effet, une approche territoriale auprès de la SOGIMA dans une action de sensibilisation des acteurs de terrain de ce bailleur est menée, notamment sur les ensembles immobiliers.



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr



- Par ailleurs, le CCAS diffuse une information auprès des commerces de certains quartiers.

Des volontaires d'Unis Cité ont démarché les commerçants afin de les sensibiliser sur le dispositif de veille sociale.

Ils tentent également de leur donner l'impulsion d'être des sentinelles de proximité pouvant signaler toute personne isolées souffrant de la canicule.

Les quartiers ciblés en 2012 :

- Saint Barnabé,
- Mazargues,
- La Plaine,
- le Cours Julien,
- les cinq avenues,
- Saint Lambert.

La proximité entretenue par ces différents acteurs avec la population facilitera la communication, auprès des personnes les plus vulnérables, des mesures de prévention et des services mis à sa disposition.

Il s'agit là d'une véritable action de sentinelle.

En 2012, le CCAS prévoit d'effectuer une enquête auprès des ressortissants de RSI Provence-Alpes. Ce questionnaire permettra d'établir un état des lieux des logements des personnes âgées et des travaux à effectuer pour leur permettre de rester le plus longtemps possible à leur domicile ainsi que de faciliter l'intervention des aidants.



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

Les chiffres 2011

L'intensification du partenariat répond à un souci constant pour le CCAS d'une efficacité de ses actions pour un résultat efficace auprès des citoyens marseillais. Il s'inscrit également dans une volonté d'une veille et d'une action sociales sans cesse plus aboutie. Cela démontre également la volonté d'être plus solidaire et plus à l'écoute.

- **7 976 personnes ont été contactées**
- **1 174 personnes ont été suivies en téléphonie (contact hebdomadaire)**
- **11 211 appels téléphoniques ont été réalisés**
- **801 personnes ont été prises en charge pour une évaluation à domicile**
- **105 signalements ont été pris en charge par les Espaces Services Aînés (ESA)**
- **159 signalements ont été traités par la Direction des Services à la Personne Agée**
- **57 orientations vers les associations de bénévoles pour des visites régulières.**

3. Les actions de suivi

Pour entreprendre une action de veille sociale, le dispositif prévoit une veille téléphonique, en lien direct avec le personnel d'accueil et d'intervention sociale du Centre Communal d'Action Sociale. La mise en relation avec la population permettra d'identifier les besoins de suivis téléphoniques et/ou de visites à domicile afin de proposer les services d'aide à domicile et tout autre service susceptible de faciliter le confort quotidien.

Au-delà de l'intérêt immédiat de l'opération en période de forte chaleur, le dispositif a pour objectif de recenser les problématiques saillantes et récurrentes des personnes âgées et d'aider à la réflexion partenariale sur les solutions à y apporter que le CCAS organise à 2 niveaux :

a) le niveau professionnel

Différents moyens sont mis en place par le CCAS pour un suivi efficace des personnes les plus fragiles :

- **une veille téléphonique** : elle est assurée par **15 opérateurs recrutés spécialement cet été** pour réaliser un suivi sur la période de juillet-août du lundi au samedi. Ils pourront apporter des conseils préventifs. Ils auront un rôle de vigilance et seront attentifs aux difficultés qui seront exprimées. Cette veille sécurise les personnes âgées, crée du lien et peut révéler les besoins d'aides et de prestations nécessaires.

- **des visites à domicile** : des visites seront assurées par des professionnels en charge d'examiner la situation sociale des aînés. De même, les visiteurs sociaux assureront des visites ayant un rôle de vigilance et permettront, en cas de nécessité, de distribuer un kit aux personnes les plus fragilisées et isolées.

- **le kit prévention canicule** : le CCAS met à disposition des plus fragilisés et isolés un kit composé d'un brumisateur.

Ce kit sera proposé prioritairement aux personnes âgées de plus de 75 ans plus particulièrement isolées et fragiles.

- **les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)** : avec le CCAS, ils interviennent sur les prises en charge sociales des situations de fragilité signalées auprès d'Allô Mairie.



b) le niveau associatif

Cette solidarité doit trouver sa finalité dans la réactivation du lien social. Ainsi, un partenariat a été renforcé avec les 2 associations :

- **les Petits Frères des Pauvres** : l'association accompagne les personnes souffrant d'isolement et de pauvreté matérielle. Ils interviennent en priorité auprès de personnes de plus de 50 ans.
- **l'ACLAP** : les objectifs de l'Association de Coordination de Loisirs et d'Accueil pour les personnes âgées visant à favoriser la solidarité et l'entraide entre les générations.

Les bénévoles peuvent consacrer leur temps aux aînés isolés et fragilisés surtout pendant cette période à risque.

Le lien social est une réponse aux besoins de nos aînés, il devient donc nécessaire de le développer.

En complément de ce dispositif :

Les établissements du CCAS : le CCAS maintient, pendant la période estivale, l'ouverture de ses établissements pour accueillir les personnes âgées isolées au sein de ses locaux « climatisés » (12 établissements en juillet et 9 établissements en août).

Le CCAS organise également la Campagne d'Été tout l'été, des journées de détente, de loisirs et d'animation au Château Saint Cyr.

Depuis le 1^{er} juin, une surveillance accrue a été mise en place. Toute personne âgée a la possibilité de se rendre dans l'un de ces clubs ou résidences pendant l'été. Les agents des services de maintien à domicile adressent des conseils au domicile des personnes âgées qu'ils visitent.

De son côté, le SAMU Social lancera cet été une distribution de bouteilles d'eau en direction des exclus. Plus de 8000 bouteilles seront ainsi distribuées au cours des maraudes par ses équipages.

Par ailleurs, des zones d'ombres ont été créées sur les plages et les bases nautiques. Les postes de secours ont été climatisés et les affiches d'informations y seront apposées.

L'élargissement du partenariat, d'année en année, témoigne d'une volonté commune de faire reculer les situations de fragilité parmi certains de nos aînés. La force du réseau est de mettre en synergie les moyens de chaque acteur associé à cette veille.



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr



V. Le Plan Canicule 2012 au niveau National

Le ministère de la Santé, pendant l'été, donne des conseils pour se protéger de la chaleur et informe en temps réel sur l'état du niveau d'alerte, notamment par le biais de la **plateforme** :

Canicule Info Service, un numéro de téléphone gratuit : 0 800 06 66 66.

La ministre de la Santé appelle à une mobilisation accrue de tous les acteurs face aux risques liés à la canicule, et particulièrement pour lutter contre l'isolement des personnes vulnérables. L'isolement constitue un facteur de risque supplémentaire très important en cas de canicule.

La ministre de la Santé a souhaité mobiliser cette année un cercle toujours plus élargi d'acteurs : au-delà du préfet et des services de l'Etat et avec, bien sûr, le concours des maires, le milieu associatif et tous les relais de la vie de quartier, comme les boulangers, les syndicats d'immeubles, les bureaux de postes ou la RATP qui participent à l'effort d'information préventive.

Les Maires devront s'assurer que les registres communaux des personnes vulnérables, ouverts dans les mairies, seront bien remplis pour identifier et venir en aide aux personnes les plus fragiles.

De plus, les associations de solidarité, les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les services de soins infirmiers à domicile, qui sont déjà très actifs et ont un contact de proximité, ont été réunis au ministère de la Santé et des Solidarités.

Le plan canicule est une démarche de santé publique dont l'objectif est de faire prendre conscience à tous, des risques possibles en cas de crise sanitaire, mais aussi de la nécessaire solidarité à l'égard des personnes les plus sensibles.

Les conséquences sanitaires d'une vague de chaleur nécessitent de rappeler les effets de la chaleur, les risques qu'ils engendrent et les mesures de prévention à adopter. Avec le Plan National Canicule 2012, des fiches recommandations ciblées ont été préparées pour la protection des personnes fragiles (les nourrissons, les enfants, les personnes âgées, les personnes souffrant de pathologies chroniques, les personnes à mobilité réduite), des personnes prenant certains médicaments, des personnes souffrant de troubles mentaux et de publics spécifiques (sportifs, travailleurs, personnes en situation précaire...).

Fondé sur l'anticipation possible de certaines actions grâce à la prévision météorologique, ce dispositif national et local de gestion d'une canicule repose sur des niveaux de prévention, de veille et d'actions.



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

- Les différents niveaux d'alerte

Le dispositif national destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, comprend trois niveaux d'alerte progressifs :

- un niveau de veille saisonnière, déclenché automatiquement du 1er juin au 31 août
- un niveau de mise en garde et actions (MIGA) déclenché par le préfet des Bouches du Rhône, sur la base de l'évaluation des risques météorologiques et sanitaires réalisée par l'Institut de veille sanitaire (InVS) en concertation avec Météo-France,
- un niveau de mobilisation maximale.

- Les responsabilités du Préfet

La représentation régionale CIRE (Cellules interrégionales d'épidémiologie) de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) analyse l'évolution de la situation département par département à partir de données météorologiques (écarts aux seuils de températures, durée de la vague de chaleur, humidité relative de l'air, pollution atmosphérique, ...) et sanitaires. Ce travail d'analyse est envoyé à la Direction Générale de la Santé ainsi qu'aux Agences Régionales de Santé qui proposent éventuellement au Préfet le passage au niveau d'alerte adéquat. C'est à ce dernier que revient de prendre la décision finale et d'enclencher les mesures adaptées.

Au plan sanitaire, dans les Bouches-du-Rhône, les données traitées par la CIRE sont recueillies auprès de diverses sources : Ville de Marseille (état-civil, opérations funéraires, BMP), services d'incendie et de secours (SDIS 13), des SAMU, services d'urgence des hôpitaux et cliniques, SOS médecins,.

En cas de déclenchement du niveau MIGA, le préfet des BdR sensibilisera les Maires à l'importance de conduire une action concertée pour prévenir les conséquences sanitaires de la canicule. Il les engagera à mettre en oeuvre ou à disposition tous les moyens dont ils peuvent disposer et les invitera à lui faire connaître les renforts dont il aurait besoin, au-delà de leurs moyens propres, pour que l'ensemble de ces actions soient menées avec toutes les garanties et l'efficacité nécessaires.

Par ailleurs, en cas de déclenchement du niveau MIGA, le préfet autorisera automatiquement les maires à communiquer directement aux services opérationnels de proximité les données relatives aux personnes inscrites sur le registre communal des personnes fragiles (Cf. plus loin).

Le préfet des BdR peut également proposer d'activer le niveau de mobilisation maximale : sur demande du Premier ministre en fonction des données météorologiques, des données sanitaires ou d'activités anormales de ses services, et de la constatation d'effets annexes (sécheresse, pannes ou délestages électriques, saturation des hôpitaux...).



Dans ce cas de figure, la levée du dispositif est décidée par le Premier ministre, sur la base des informations fournies par le ministre de l'Intérieur et le ministre chargé de la santé. Cette décision est communiquée aux départements et acteurs concernés.

L'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) diffusera une campagne de radio de solidarité, incitant chaque citoyen à effectuer de simples gestes d'attention en faveur des personnes fragiles proches, parents ou voisins. Cette campagne présente quatre spots radios sur les grandes chaînes nationales, mettant en scène des voisins attentifs aux plus vulnérables et des personnes âgées qui demandent de l'aide.

Depuis 2004, un effort particulier a été réalisé sur les mesures d'équipement avec de nouvelles mesures réglementaires imposant des pièces rafraîchies dans les établissements de santé et d'hébergement pour personnes âgées ainsi que des plans d'urgence par établissement, dits « plans bleus » dans les maisons de retraite et « plans blancs » dans les établissements de santé.



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr



RESPONSABILITE DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CANICULE

Le Plan National Canicule 2012 préconise la mise en œuvre des actions suivantes par les Maires :

- S'assurer de la préparation de leurs services
- Constituer une cellule de crise municipale et l'activer si nécessaire
- Identifier les personnes isolées et vulnérables vivant à domicile et tenir la liste de celles qui souhaitent bénéficier d'une aide en cas de canicule
- Recenser et mobiliser en cas de crise les associations de secouristes, de bénévoles et autres intervenants de proximité
- Identifier les lieux collectifs climatisés et en informer la population. Programmer des horaires modulés d'ouverture des locaux ainsi identifiés
- Diffuser des messages de recommandations ou d'alerte au public et aux services
- Signaler au Préfet toute situation anormale et caractérisée liée à la canicule
- Envisager d'installer des points de distribution d'eau
- Envisager l'extension des horaires d'ouverture des piscines municipales
- Mettre en place, si nécessaire, des mesures exceptionnelles de gestion des décès
- Assurer le suivi de la qualité et de la distribution d'eau potable
- Faire la synthèse des informations dont il est comparable en vue du debriefing de l'opération.

Le retour d'expérience de la canicule de 2007 a également conduit à modifier le Plan National Canicule dès l'été 2008 :

- les recommandations pour les travailleurs, les sportifs, les enfants en bas âge ont été renforcées ;
- les outils de communication de l'INPES ont été entièrement révisés. Les spots télévisuels préparés pour la réquisition des médias, s'il y a situation de crise, sont maintenant déclinés en plusieurs versions (grand public, personnes âgées, travailleurs) ;
- le numéro d'information sur la canicule devient un numéro vert (0 800 06 66 66) ;
- les établissements pour personnes handicapées, en priorité les maisons d'accueil spécialisé et les foyers d'accueil médicalisé, bénéficient désormais de subventions à l'instar des établissements pour personnes âgées : équipement de matériel de rafraîchissement, embauche de personnel supplémentaire en cas de canicule.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le ministère de la Santé et des Solidarité ont d'ores et déjà réservé 18 millions d'euros de crédits exceptionnels pour renforcer les personnels en cas de canicule dans les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les maisons de retraite, les unités de soins de longue durée et les



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr



établissements accueillant des personnes handicapées. Ces établissements pourront recruter du personnel de soin saisonnier ou rémunérer des heures supplémentaires. La nouvelle version du Plan National Canicule est disponible sur www.sante.gouv.fr.

Depuis 2004, un effort particulier a été réalisé sur les mesures d'équipement avec de nouvelles mesures réglementaires imposant des pièces rafraîchies dans les établissements de santé et d'hébergement pour personnes âgées ainsi que des plans d'urgence par établissement, dits « plans bleus » dans les maisons de retraite et « plans blancs » dans les établissements de santé.

Grâce à une forte implication dans l'information et la communication à destination des personnes vulnérables, et grâce au développement d'une démarche partenariale qui vise à renforcer la vigilance de chacun, les services de la Ville de Marseille ont étendu la nécessaire démarche d'implication et a affiné son dispositif de veille sociale. Désormais, les sentinelles naturelles, qui se trouvent dans l'entourage de la personne fragile sont confortées par les sentinelles professionnelles. Chacun, à sa place, est davantage sensibilisé et impliqué dans l'objectif commun : préserver les personnes vulnérables des périodes de canicules.

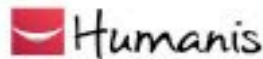


courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

VI. Annexes

Les partenaires





Contacts presse

Attachée de presse

Charlène Grimaud : 04 91 14 64 76

cgrimaud@mairie-marseille.fr

Responsable du service

Corinne Ferraro : 04 91 14 65 25

cferraro@mairie-marseille.fr



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
Hôtel de Ville - Espace Jules-Verne - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr